

Créativité et esprit d'entrepreneuriat

PAB2021-NSAN_

Domaine : **Sciences de la santé publique** Grade académique : **Bachelier : sage-femme - Namur**

Niveau de certification : **6 Cycle : Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1 Q2)

CRÉDITS ECTS 3		VOLUME HORAIRE 32 h	
PRÉREQUIS <i>Aucun</i>		CO-REQUIS <i>Aucun</i>	
IMPLANTATION Département paramédical de Sainte-Elisabeth	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Benoît Dujardin	RESPONSABLE DE L'UE Catherine VLOEBERGH	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Nathalie PUTTEMAN Catherine VLOEBERGH

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
PA-Sage-femme	2	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

Intégrer des cours d'entrepreneuriat dans la formation des étudiantes sages-femmes présente un intérêt majeur pour le développement de compétences transversales essentielles à leur future pratique professionnelle.

L'entrepreneuriat ne se limite pas à la création d'une entreprise, mais encourage avant tout une manière de penser créative, proactive et orientée vers la recherche de solutions. Il permet notamment de développer la capacité à **travailler de manière collaborative au sein d'une équipe**, en mobilisant les compétences et les ressources de chacun.

Les étudiantes apprennent également à améliorer leurs **compétences en communication**, tant dans l'expression de leurs idées que dans l'écoute et la négociation avec les autres. Les projets entrepreneuriaux les confrontent à des situations concrètes nécessitant une **résolution de problèmes complexes** et une prise de décision dans un contexte parfois incertain.

Ils favorisent également le développement de la **créativité**, de **l'esprit critique** et de la capacité d'innovation. Ces expériences renforcent **l'autonomie**, la **confiance en soi** et le **leadership**.

Ces compétences sont directement transférables à la pratique sage-femme, qui nécessite une collaboration interprofessionnelle constante.

Dans un système de santé en évolution, les professionnelles doivent également être capables d'identifier de nouveaux besoins et de proposer des solutions adaptées. L'enseignement de l'entrepreneuriat contribue ainsi à former des sages-femmes **actrices du changement**, capables de s'adapter et d'innover.

Enfin, il prépare les étudiantes à envisager de nouvelles perspectives professionnelles et à développer des projets répondant aux besoins des femmes, des familles et de la société.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

À l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant·e sera capable de maîtriser ces différentes compétences:

Savoir:

Des compétences en matière de gestion de groupe, marketing, comptabilité, finance, ressources humaines..

L'interdisciplinarité, le sens de la créativité et de l'innovation

La méthodologie de gestion de projet

Savoir-faire:

Des compétences entrepreneuriales en matière de création et de gestion de projet

L'aptitude à maîtriser un projet de A à Z et à se poser de bonnes questions

L'aptitude à se créer un réseau, à trouver des opportunités de stage et d'emploi

Savoir-être:

Connaissance de soi, épanouissement personnel, la découverte de talents et de passions

La notion d'effort et de persévérance

Développer ses forces, reconnaître et surmonter ses faiblesses

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable.

Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette unité d'enseignement vise à :

- **Développer les compétences de travail collaboratif** en apprenant à travailler efficacement en équipe, à répartir les rôles et à mobiliser les compétences de chacun autour d'un projet commun.
- **Renforcer les compétences en communication** afin de permettre aux étudiantes d'exprimer leurs idées avec clarté, d'écouter les autres, d'argumenter et de défendre un projet.
- **Développer la capacité à résoudre des problèmes complexes** en analysant des situations, en identifiant les besoins et en proposant des solutions adaptées et innovantes.
- **Stimuler la créativité et l'esprit d'innovation** afin d'encourager les étudiantes à imaginer de nouvelles réponses aux besoins des femmes, des familles et du système de santé.
- **Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative** en permettant aux étudiantes de concevoir, planifier et mettre en œuvre un projet de manière progressive et responsable.
- **Renforcer les compétences en leadership et en gestion de projet**, notamment à travers la prise de décision, l'organisation, la gestion des ressources et l'atteinte d'objectifs communs.
- **Préparer les futures sages-femmes à devenir actrices du changement**, capables de s'adapter aux évolutions de leur profession, d'identifier de nouvelles opportunités et de développer des projets professionnels innovants.

CONTENU

Atelier connaissance de soi et de la dynamique de groupe

Atelier créativité et esprit d'entreprendre

Atelier modélisation d'une idée et son développement

Atelier feedback expert

Atelier étude de marché

Atelier foire aux projets

Atelier "pitcher" une idée

Atelier préparer un jury

Jury final de validation du projet

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- Supports de cours et documents déposés sur Moodle.
- Notes de cours et présentations fournies par les enseignant·es.

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ASAB2049-PYEP — Young entreprise project (projet YEP)	Présentations et notes de cours déposés sur la plateforme.

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ASAB2049-PYEP — Young entreprise project (projet YEP)	32 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
--------------------------	--

- Cours magistraux en présentiel et, lorsque cela est pertinent, à distance.
- Exposés oraux et cours magistraux interactifs.
- Présence obligatoire
- La présence aux séances de cours est obligatoire, en raison de la nature collaborative et créative de l'unité, centrée sur la construction de projet entrepreneurial en groupe.
- Toute absence doit être justifiée par écrit (certificat médical ou autre justificatif valable) et envoyée au secrétariat dans les 48 heures suivant la séance concernée.
- En l'absence de justificatif dans ce délai, l'étudiant·e sera considéré·e comme absent·e non justifié·e.
- **2. Seuil de présence**
- En cas d'absence supérieure à 25 % du volume horaire total de l'UE, l'étudiant·e ne pourra pas présenter le jury en juin et ne pourra pas valider l'UE à cette session.
- **3. Participation à des concours liés à l'entrepreneuriat**
- La participation au YEP Challenge ou à tout autre concours reconnu en lien avec l'UE (ex. : concours entrepreneurial, hackathon, etc.) donne droit à une valorisation d'heures dans l'unité de stage.
- Une journée complète de participation au YEP Challenge ou autre concours pour représenter le projet est comptabilisée comme une journée de stage (7h30) et sera octroyée sur base d'un justificatif de présence officiels remis au secrétariat des stages et à la responsable des AIP dans la semaine qui suit le concours. Un maximum de deux jours de stage sera valorisé.
- **4. Dossier de participation**
- Si la participation à un concours implique la rédaction d'un dossier, celui-ci sera considéré comme le portfolio (PE), à condition qu'il respecte les critères de qualité et de contenu définis par l'enseignant·e.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

AA unique.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Un projet écrit individuel est évalué, ainsi qu'une présentation orale de groupe.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

Janvier : Première session : 30% projet écrit (note individuelle) 70% défense orale du projet (note pour le groupe)

Aout: Seconde session : 100% Présentation du projet écrit (note individuelle)

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve intégrée	Modalités d'évaluation
ASAB2049-PYEP	L'évaluation porte sur la création d'un projet entrepreneurial fictif en équipe. Janvier : Première session : 30% projet écrit (note individuelle) 70% défense orale du projet (note pour le groupe) Aout: Seconde session : 100% Présentation du projet écrit (note individuelle)

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.